

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2020-257

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives
à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°64-420 du 12 mai 1964 modifié
fixant les dispositions applicables aux personnels contractuels techniques et administratifs de l'Institut
national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié
fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des établissements publics scientifiques et
technologiques ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de
l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique de l'Etat ;

Vu la décision n°2018-112 du 1^{er} janvier 2018
accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°2020-69 du 1^{er} janvier 2020
nommant Monsieur François CHAMBELIN, Délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation
régionale de Paris 5 et lui accordant délégation de signature ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Sabrina SAHNOUN est nommée adjointe au Délégué régional et
ordonnateur secondaire de la délégation régionale de Paris 5.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH